

# COMMUNE DE PONT-HÉBERT

**MAIRIE ☎ 02 33 77 10 10**

Place Général de Gaulle, 50880 Pont-Hébert

Mail : [commune@PONT-HÉBERT.fr](mailto:commune@PONT-HÉBERT.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

**Présents** : Maxime CARVILLE, Anne-Marie CORBEL, Gwennola DENIER-D'APRIGNY, Hubert FOLLIOU, Éric GROULT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Michel LAMY, Edouard LEDOYER, Maryline LESELLIER, Nathalie PLOS, Sylvie POULAIN, Michel RICHOMME, Isabelle VIOLETTE, Sylvie VIVIER, Dorian WOLTER.

**Absents excusés** : Patrick GHYSELEN ayant donné pouvoir à Michel LAMY, Caroline GRENIER ayant donné pouvoir à Sylvie VIVIER, Wilfried JEHANNE ayant donné pouvoir à Eric GROULT, Michèle LAVARDE ayant donné pouvoir à Michel RICHOMME, Denis LIGNEL ayant donné pouvoir à Nathalie PLOS.

**Absent non excusé** : Daniela LEMARECHAL, Bachir OUINAS,

**Secrétaire de séance** : Nathalie PLOS

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Convocation : 08/02/2024

Affichage : 09/02/2024

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nathalie PLOS est désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés lors de cette séance.

### 2024/9 – DENOMINATION DES RUES DE LA COMMUNE

Éric GROULT, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le projet d'adressage de la commune.

Il rappelle que la commune est compétente en matière d'adressage : La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue et de place publique, est laissée au choix du conseil municipal. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et procéder à leur numérotation.

Eric GROULT rappelle également qu'une commission de cinq élus s'est constituée sur ce point.

Un gros travail a été réalisé.

La première étape a été de réaliser un inventaire et un diagnostic des différentes voies présentes sur le territoire communal.

La seconde étape a consisté à proposer de renommer les voies suivant des règles normées.

Ce projet d'adressage se conclut par la restitution de l'audit et la présentation du projet d'adressage au conseil municipal, puis, une fois validé, sa diffusion aux habitants de la commune et l'information de l'ensemble des intervenants concernés par ce plan d'adressage.

Éric GROULT présente le classement des voiries. Il indique que la commission a rapidement établi le constat qu'il fallait garder les lieux dits pour tout le monde.

1	Place du Général de Gaulle	28	Impasse le Hébertin
2	Rue du Général Hobbs	29	Rue du Onze Novembre 1918
3	Rue de la Mairie	30	Impasse de la 30ème D.I OLD HICKORY
4	Impasse Jules Lechevalier	31	Rue de la Voie Romaine
5	Rue de la Libération	32	Escalier Brise-cou
6	Passage Jean Mahéo	33	Résidence Beaulieu
7	Rue Julia Euvrie	34	Rue Alphonse Jamots
8	Impasse Gustave Flaubert	35	Place Albert Dufour
9	Rue d'Eslandes	36	Rue Louis Le Dunois
10	Rue du 6 juin 1944	37	Rue Achille Thouin
11	Impasse des Jardins	38	Passage du Grélin
12	Rue Louis Beuve	39	Square Corfe Castle
13	Rue Belle-Lande	40	Rue Saint-Aubin
14	Rue du 8 mai 1945	41	Impasse Louis Thomasse
15	Rue du Stade	42	Rue Hôtel au Boscq
16	Rue du Point du Jour	43	Impasse du Plateau
17	Route de Carentan	44	Rue de la Colline
18	Impasse de la Chaumière	45	Impasse du Nobliau
19	Impasse le Soleil Levant	46	Rue Belvédère
20	Rue Robert Desnost	47	Rue Madeleine Deries
21	Rue des Costils	48	Impasse du Raboutin
22	Rue de la Prairie	49	Impasse du Ruisseau
23	Chemin des Fontaines	50	Impasse de l'Observatoire
24	Rue des Sources	51	Impasse Pauline Rebour
25	Rue Jean-Claude Leclerc	52	Chemin du Charron
26	Rue du Clos Pontois	53	Impasse du Charretier
27	Passage Tour Laguilharre	54	Rue des Tisserands

55	Impasse du Vivier	97	Chemin des Laboureurs
56	Rue des Mesanges	98	Chemin du Fermier
57	Rue des Pommiers	99	Chemin des Rémouleurs
58	Rue de Bahais	100	Chemin du Bourrelier
59	Rue Monseigneur Aubry	101	Chemin des Cordiers
60	Impasse du Pont Bailey	102	Rue du Tanneur
61	Place des Gabariers	103	Chemin du Boutefeuf
62	Place de l'Église	104	Route du Pont aux Dames
63	Place des Lavandières	105	Chemin de l'Arpète
64	Rue de Mesnil Durand	106	Chemin des Vanniers
65	Place des Bords de Vire	107	Impasse des Chauffourniers
66	Place de l'Eden	108	Place de l'Écluse
67	Chemin de Halage	109	Sentier des Bûcherons
68	Sentier du Canotier	110	Chemin du Bouscatier
69	Rue des Bateliers	111	Sentier des Groliers
70	Chemin du Ferronnier	112	Rue des Forestiers
71	Chemin des Chapuiseurs	113	Chemin des Sabotiers
72	Chemin de l'Octroi	114	Chemin du Menuisier
73	Chemin du Forgeron	115	Rue des Margotiers
74	Route de Saint-Gilles	116	Impasse des Meuniers
75	Chemin des Muletiers	117	Chemin du Fromager
76	Chemin du Maréchal-ferrant	118	Chemin de la Laitière
77	Rue des Doves	119	Chemin des Écuyers
78	Rue de Notre-Dame	120	Rue du Bouilleur
79	Rue du Quartz	121	Chemin des Paysans
80	Rue du Manoir	122	Chemin du Métayer
81	Chemin des Chaudronniers	123	Sentier de la Provoterie
82	Chemin de l'Ardoisier	124	Rue de la Belouerie
83	Chemin des Marbriers	125	Impasse des Châtaigniers
84	Route du Désert	126	Chemin du Quesnay
85	Rue des Passementiers	127	Rue du Château
86	Chemin du Relais de Poste	128	Chemin des Cornouillers
87	Rue du Messager	129	Chemin de l'Allouellerie
88	Chemin du Port	130	Chemin de la Ponterie
89	Rue du Feuillardier	131	Impasse des Herbages
90	Chemin du Cerclaire	132	Chemin de la Carrière
91	Chemin des Tonneliers	133	Chemin des Plantains
92	Chemin du Lavoir	134	Chemin des Marisques
93	Rue du Mémorial	135	Rue des Roselières
94	Route d'Amigny	136	Rue de l'Hôtainerie
95	Chemin du Crémier	137	Chemin des Joncs
96	Impasse des Affineurs	138	Chemin des Gesses

139	Rue de l'Hôtel Saffray	159	Route du Bois des Landes
140	Chemin du Fluteau	160	Rue Maison au Brun
141	Rue des Roseaux	161	Rue de la Terrette
142	Chemin des Marigots	162	Chemin des Faisans
143	Impasse de la Garnison	163	Rue du Hommet
144	Rue Saint-Pierre-d'Arthenay	164	Route de Tribehou
145	Rue du Comte d'Osseville	165	Route du Fleurion
146	Rue des Connétables	166	Impasse des Bouviers
147	Rue Saint-Ortaire	167	Chemin des Alouettes
148	Chemin des Linaigrettes	168	Impasse des Grives
149	Rue du Docteur Leturc	169	Rue des Bernaches
150	Chemin du Rubanier	170	Rue des Vaux
151	Impasse des Rossolis	171	Impasse des Chevreuils
152	Route de Périers	172	Chemin du Busard
153	Chemin des Cuveliers	173	Chemin des Passereaux
154	Chemin des Cantonniers	174	Route du Mesnil-Véron
155	Rue des Iris	175	Rue des Bergeronnettes
156	Chemin de la Losquette	176	Chemin les Vieilles Rues
157	Route de la Chapelle	177	Chemin Forestier des Trois Communes
158	Chemin de la Mériennerie	178	Route du Port au Féron

Il précise par ailleurs que la rue des Juifs n'existera plus. Elle constituera le prolongement de la rue du Mesnil Durand.

Anne-Marie CORBEL demande s'il est encore possible de modifier les noms des rues retenus. Eric GROULT indique que, si les noms des dénominations sont d'ores et déjà saisis dans la base adresse, ils ne sont pas encore validés. Par conséquent, il est encore possible de modifier le nom des rues. Anne-Marie CORBEL demande que l'impasse de la garnison soit remplacée par l'impasse Samuel Beckett. Par ailleurs, elle demande s'il est possible de dénommer des routes départementales sans l'accord du conseil départemental. Eric GROULT lui explique que le conseil départemental utilise toujours l'identification « RD ».

Il sollicite l'approbation des membres du conseil municipal et précise que le travail ne s'arrête pas là car le service administratif et le service technique de la mairie vont être fortement mobilisé sur cette question dans les prochains mois.

Après avoir entendu monsieur Éric GROULT et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DÉCIDE les dénominations telles qu'énoncées dans les conditions ci-dessus

#### **2024/10 – ATTRIBUTION DES LOT 2 ET 3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA FAUTELAIE**

Monsieur le maire rappelle que le marché de travaux de voirie du lotissement de la Fautelaie a été lancé en décembre 2023.

La remise des plis a eu lieu le 10 janvier 2024.

A l'issue de la procédure et après analyse, seul le lot n°1 – Terrassement a fait l'objet d'une attribution à l'entreprise TP BOUTTE, les autres lots n'ayant reçu aucune offre.

C'est pourquoi le marché a été relancé pour les lots 2 (Réseaux) et 3 (espaces verts).

La remise des plis pour ces deux lots était fixée au 8 février 2024.

Après ouverture des plis et analyse des offres, il est proposé de retenir les offres suivantes comme étant les mieux disantes :

- Lot 2 – Réseaux : SITPO pour un montant de 53 882.80€ HT
- Lot 3 – Espaces verts : Paysages d’Elle pour un montant de 7 756.70€ HT

Monsieur le maire sollicite l’approbation du conseil municipal quant à ces choix et précise que la réunion de démarrage du chantier pourrait avoir lieu le 27 février 2024.

Après entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE l’attribution des lots 2 et 3 dans les conditions énoncées ci-dessous,
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- DIT que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

### 2024/11 – MODALITES DE FINANCEMENT DE L’INSTALLATION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le maire rappelle la précédente délibération concernant l’approbation du dispositif de vidéoprotection, délibération prise le 12 décembre 2023.

Monsieur le maire indique qu’il est en mesure de présenter le plan de financement de cette opération de la manière suivante :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Montant En € H.T</i>	<i>Taux (en%)</i>
Acquisition foncières		<b>Aides publiques</b>		
Acquisitions immobilières		Union européenne		0.00 %
		État – DETR / DSIL	8 565.00 €	20.00 %
Etudes ou assistance à maîtrise d’ouvrage :	2 000.00 €	État - FNADT		0.00 %
Dépenses de travaux ( à préciser au besoin notamment si plusieurs lots)	1 500.00 €			0.00 %
Dépenses d’équipement (à préciser au besoin)	39 328.00 €			0.00 %
		Conseil régional		0.00 %
		Conseil départemental		0.00 %
		Autres subventions :		
		FIPD		
		(à préciser)	21 415.00 €	50.00 %
		<b>Sous-total (1)*</b>	<b>29 980.00 €</b>	<b>70.00 %</b>
		<b>Autofinancement</b>		
		Fonds propres	12 848.00 €	30.00 %
		Emprunts		0.00 %
Autres prestations		Autres :		
Aléas		(à préciser)		0.00 %
Dépenses de fonctionnement		<b>Sous-total (2)</b>	<b>12 848.00 €</b>	<b>30.00 %</b>
Autres (à préciser)				
<b>Sous-total (1)</b>	<b>42 828.00 €</b>	<b>TOTAL H.T</b>	<b>42 828.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

Il propose aux membres du conseil de valider ce plan de financement et de l’autoriser à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et notamment de l’Etat au titre de la DETR et au titre du FIPD.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté,
- AUTORISE monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et notamment de l'Etat au titre de la DETR et du FIPD,
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune,

#### **2024/12 – CHOIX DU PRESTATAIRE INTERVENANT DANS LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

La Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) propose la signature d'une convention triennale (2024-2026) de lutte collective contre les frelons asiatiques.

Le maire donne lecture du projet de convention.

Le montant de la participation de la commune de PONT-HEBERT à l'animation, la coordination, le suivi des actions et les investissements s'élève à un montant de 144 € par an.

Sur le volet de lutte par la destruction des nids, la participation sera en fonction des travaux de destructions réalisés au cours de la saison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DONNE pouvoir à monsieur le maire pour signer la convention triennale de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche avec la FDGDON de la Manche,
- DONNE pouvoir à monsieur le maire pour réaliser le choix annuel des entreprises intervenantes sur la commune, pendant la période de la convention,
- Donne le pouvoir d'engager les participations afférentes à la convention

#### **2024/13 – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE SAINT-LO AGGLO ET LES COMMUNES :**

SAINT-LÔ Agglo gère presque 150 bâtiments. Partant du constat d'une difficulté d'intervenir de façon très réactive sur les sites, les services de l'agglo se sont dotés d'outils pour améliorer la qualité des interventions.

Néanmoins, afin d'améliorer encore la performance des interventions, SAINT-LÔ Agglo propose d'associer les communes dans l'objectif que les communes réalisent les petits travaux dans les équipements communautaires puis assure la refacturation à l'agglo, de manière trimestrielle.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- o Gymnase du Lycée de Thère
- o Tennis court couvert et court extérieur
- o Terrain de pétanque couvert et boulodrome extérieur,
- o Vestiaires, stade, terrain d'honneur et terrains annexes,
- o Club House foot

Monsieur le maire sollicite l'autorisation des membres du conseil pour signer cette convention.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la signature de cette convention,
- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention et à établir les titres trimestriels auprès de l'agglo,
- DIT que la recette sera budgétée.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Restes à réaliser 2023 : Monsieur le maire présente les restes à réaliser 2023 qui s'établissent comme suit.

BUDGET COMMUNE - ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2023		
	<b>DEPENSES</b>	
203	Frais d'études	
	<i>Sans Op.</i>	32 198.00 €
	<i>Op. 230 - Aménagement du bourg</i>	41 982.00 €
2041511	Subv. Equip. GFP - Bâtiments mobiliers	2 820.00 €
204182		
	<i>Subv. Equip. Autres org. Publics - Bâtiments et installations</i>	28 336.00 €
	<i>Op. 229 - Requalification du plateau</i>	38 458.00 €
2151	Réseaux de voirie	
	<i>Op. 228 - Sécurisation 11 novembre</i>	27 371.00 €
2152	Installations de voirie	2 756.00 €
231	Immobilisations corporelles	
231	<i>Sans Op.</i>	2 000.00 €
	<i>Op. 229 - Requalification du plateau</i>	500 705.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>676 626 €</b>
	<b>RECETTES</b>	
1321	ETAT	
	<i>Base adresse locale</i>	2 347.00 €
13461	DETR	
	<i>Sécurisation rue du 11 novembre</i>	5 056.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 403 €</b>

- Modification des horaires de La POSTE : Monsieur le maire indique qu'il recevra une représentante de La Poste lundi 19 février 2024 pour évoquer des modifications d'horaires envisagées au bureau de Poste de PONT-HEBERT.
- Départ en retraite : Laurent MARISSAL, agent technique de la commune, partira en retraite à la fin du mois de février. Un pot sera organisé pour son départ le 28 février 2024 à 17h00 en salle des mariages.
- Maire Honoraire : Samedi 2 mars 2024 à 11h00, aura lieu à la mairie, la cérémonie d'attribution du titre de « Maire Honoraire » de la commune de Pont-Hébert à Monsieur Lucien BOËM
- Repas dansant : Le comité des fêtes du Hommet D'Arthenay organise un repas dansant le 9 mars 2024.
- Permanence : La première permanence des élus aura lieu à la salle des fêtes du Hommet d'Arthenay le 27 février 2024 de 17h30 à 18h30.

- Sensibilisation au compostage : SAINT-LÔ Agglo, dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial organisera des actions de sensibilisation au compostage le 27 mars 2024 de 17h30 à 18h30 soit en extérieur soit à la salle des fêtes de PONT-HEBERT.
- Terrain de foot : Des travaux de rénovation ont été réalisés au terrain de foot. Le 10 avril 2024 à 18h00 aura lieu l'inauguration du terrain d'honneur en présence du Président de SAINT-LÔ Agglo.
- Départ d'un médecin du pôle médical : France CLEMENT DE COLOMBIERE, médecin au pôle de santé de PONT-HEBERT, prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> juin 2024. Actuellement, elle n'a pas de remplaçant. Monsieur le maire va solliciter un rendez-vous avec Monsieur le préfet et le Directeur de l'Agence Régional de Santé.
- Augmentation du nombre d'heures d'intervention des pompiers sur l'année 2023 : Monsieur le maire indique que le nombre d'heures d'intervention du SDIS a augmenté de manière importante sur l'année 2023, le service d'urgence de l'hôpital de SAINT-LÔ renvoyant les pompiers vers le CHU à CAEN. Par ailleurs, le SDIS a constaté une baisse du nombre d'engagement des recrutements des pompiers volontaires.
- Achat d'un camion : La commune a fait l'acquisition d'un camion benne auprès de l'entreprise MACON pour un montant de 23 083€ TTC incluant le changement de carte grise. Il faudra prévoir d'installer un triflash et des ridelles sur les côtés.
- Salle des fêtes : Monsieur le maire rappelle l'obligation d'établir un contrat de location, de remettre une attestation d'assurance et un chèque de caution, ainsi que de réaliser un état des lieux lors de la location de la salle des fêtes.
- Travaux de voirie au Plateau : Les travaux de voirie au plateau continuent. Il est signalé qu'un aco drain devra être posé devant une maison et qu'un marquage au sol devra être réalisé dans la rue Robert Desnots en l'absence de réalisation de trottoir.
- Repas du personnel et des élus : Le repas annuel du personnel et des élus aura lieu le 23 février 2024 à la cantine.
- Une réunion publique de présentation de l'offre « assurance santé pour votre commune » et « dépendance communale » organisée par AXA aura lieu le 13 mars 2024 à partir de 18h30 en salle du conseil suite au renouvellement des conventions entre AXA et la commune.
- Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle : Dorian WOLTER demande si la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle sera mise en place dans la commune de PONT-HEBERT. Il lui est précisé que le Comité Social Territorial a été saisi de cette question. Il doit émettre un avis. Monsieur le maire reviendra vers le conseil municipal lorsqu'il aura eu retour de cet avis.
- Cimetière : Maryline LESELLIER indique qu'un devis va être demandé pour la réalisation de cases supplémentaires au colombarium. Par ailleurs, elle indique qu'il sera nécessaire de faire des travaux dans le jardin du souvenir.
- 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement en Normandie : Eric GROULT, 1<sup>er</sup> adjoint, expose les projets de manifestation pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement en Normandie.

- Une cérémonie pourrait avoir lieu le samedi 20 juillet 2024 à la Chapelle du Mesnil Durand,
- Une animation pourrait avoir lieu dans le bourg, suivie d'un bal populaire.
- Il pourrait être envisagé d'organiser un après midi à la bibliothèque, à cette fin, les élus sont à la recherche de documents et témoignages.

Séance levée à 21h45

Le secrétaire de séance  
Nathalie PLOS



Le Maire,  
Michel RICHOMME



